

COMMUNIQUE

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL ET LES CONDITIONS DE DEPART DE MICHEL LANDEL

Issy-les-Moulineaux, le 25 janvier 2018

Le Conseil d'Administration de Sodexo, lors de sa réunion du 23 janvier 2018, a arrêté les éléments de rémunération de Denis Machuel, Directeur Général à compter de l'issue de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018, et de Michel Landel, Directeur Général jusqu'au 23 janvier 2018

Suivant la recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé que la rémunération fixe annuelle pour l'exercice 2017-2018 de Denis Machuel serait de 900 000 euros. Elle sera calculée *pro rata temporis* pour la période du 24 janvier 2018 au 31 août 2018.

Durant cette même réunion, le Conseil d'administration de Sodexo a acté le départ à la retraite de Michel Landel, Directeur Général et Administrateur de la Société, et de ce fait, la fin de l'ensemble de ses mandats opérationnels au sein du groupe. Michel Landel conservera son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a approuvé les conditions financières du départ de Michel Landel. Ces conditions sont conformes à la politique de rémunération en vigueur pour les mandataires sociaux, telle que décrite dans le document de référence 2016-2017 et adoptée par l'Assemblée des Actionnaires le 23 janvier 2018. Elles s'inscrivent dans l'exécution des accords ou engagements préexistants, préalablement autorisés par le Conseil d'administration et / ou approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires et publiés annuellement par le Groupe dans son document de référence.

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017-2018

La rémunération fixe annuelle de Michel Landel pour l'exercice 2017-2018, a été maintenue à 933 400 euros sur une base annuelle. Elle sera calculée *pro rata temporis* du 1^{er} septembre 2017 au 23 janvier 2018, date de cessation de son mandat de Directeur Général.

Afin de terminer la transition avec Denis Machuel, Michel Landel doit encore effectuer quelques déplacements avec son successeur auprès de certaines filiales à l'étranger. Ces déplacements auront lieu au cours du mois de février. Michel Landel ne percevra à ce titre aucune indemnité, ni rémunération. Seuls ses frais de déplacement seront pris en charge et la police de prévoyance poursuivie jusqu'à fin février.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2017-2018

La rémunération variable annuelle de Michel Landel au titre de l'exercice 2017-2018 sera calculée conformément aux conditions et modalités arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 novembre 2017. Chacun des critères quantitatifs et qualitatifs sera mesuré par le Conseil lors de son arrêté des comptes 2017-2018, sur la base des performances de l'exercice 2017-2018. Il sera appliqué au montant de sa rémunération fixe *pro rata temporis*.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement de la rémunération fixe et variable *pro rata temporis* sera soumis à un vote d'approbation par l'Assemblée Générale statuant en janvier 2019 sur les comptes de l'exercice 2017-2018.

Plans d'attribution gratuite d'actions en cours

Un nombre total de 44 000 actions de performance a été attribué en avril 2017 à Michel Landel au titre du plan de rémunération long-terme durant l'exercice 2016-2017. Le nombre d'actions attribuées est inchangé par rapport à l'attribution en avril 2016. En ligne avec la politique du Groupe, Michel Landel n'aura pas d'attribution *pro rata temporis* pour l'exercice 2017-2018 lors de l'attribution annuelle en avril 2018. Comme tout autre bénéficiaire des plans d'attribution d'actions gratuites partant en retraite, Michel Landel conserve ses droits sur les plans d'actions gratuites en cours. Pour rappel, 100 % des actions attribuées à Michel sont soumises à conditions de performance.

Engagement de non-concurrence

Michel Landel est tenu à une obligation de non-concurrence d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 23 janvier 2020, au titre de laquelle il peut prétendre à une indemnité de non-concurrence égale à deux ans de sa rémunération fixe annuelle, soit la somme globale de 1.866.800 euros. Cette indemnité lui sera versée sous les conditions et suivant les modalités de l'engagement de non-concurrence conclu en date du 14 novembre 2017, dûment autorisé par le Conseil d'administration à la même date et approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires le 23 janvier 2018. En cas de non-respect de ses obligations, Michel Landel ne percevra pas l'indemnité décrite ci-dessus. Il devra restituer toute somme déjà perçue, et sera par ailleurs redevable d'une somme forfaitaire de 933 400 euros, soit 12 mois de sa dernière rémunération annuelle fixe.

Régime de retraite supplémentaire

Michel Landel bénéficiera de son régime de retraite supplémentaire représentant 15% du salaire fixe annuel moyen versé au cours des trois dernières années, soit 140 010 euros par an. Cette pension vient s'ajouter aux retraites servies par les régimes obligatoires.

Jetons de présence

Michel Landel bénéficiera de jetons de présence en rémunération de son mandat d'Administrateur.

Il est par ailleurs rappelé que Michel Landel ne bénéficie d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions (en dehors de ceux attribués en 2011), ni de rémunération exceptionnelle, ni d'indemnité de départ.

À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services de Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présent dans 80 pays, Sodexo sert chaque jour 100 millions de consommateurs avec une offre unique de Services sur Site, de Services Avantages et Récompenses et de Services aux Particuliers et à Domicile. Avec plus de 100 métiers, Sodexo propose à ses clients une offre intégrée de services, fruit de 50 ans d'expérience : de la restauration à l'accueil, la propreté, l'entretien et la maintenance technique des matériels et installations, des services et programmes stimulant l'engagement des collaborateurs aux solutions simplifiant et optimisant la gestion des déplacements et frais professionnels, jusqu'aux services d'aide à domicile, de crèches et de conciergerie. La réussite et la performance de Sodexo reposent sur son indépendance, son modèle économique durable, ainsi que sa capacité à assurer le développement et l'engagement de ses 427 000 collaborateurs à travers le monde.

Sodexo est membre des indices CAC 40 et DJSI.

Chiffres-clés (au 31 août 2017)

20,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

427 000 collaborateurs

19^e employeur mondial

80 pays

100 millions de consommateurs chaque jour

15,9 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 24 janvier 2018)

Contact

Virginia Jeanson, Relations Investisseurs

Tél. & Fax : +33 1 57 75 80 56

Courriel : virginia.jeanson@sodexo.com